

ECOCITE JARDIN DES MARAICHERS

**Lot 1 Concession d'Aménagement
« Grand Est »**

VILLE DE DIJON

**Compte rendu annuel à la collectivité
au 31 décembre 2021**

SOMMAIRE

- I. Présentation et programme physique de l’opération**
- II. Note de conjoncture**
- III. Bilan prévisionnel actualisé**
- IV. Annexes**

I. PRESENTATION ET PROGRAMME PHYSIQUE DE L'OPERATION

1.1 Présentation de l'opération

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal de Dijon a confié à la Société Publique locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) l'aménagement du territoire « Grand Est », territoire de 230 hectares compris entre la voie ferrée d'Is-sur-Tille et l'entrée est de la ville depuis la rue du Mont Blanc, par voie de Convention de Prestations Intégrées portant concession d'aménagement.

Ce territoire « Grand Est » doit se développer progressivement selon des enjeux opérationnels à différentes échéances selon trois sites identifiés :

- le site « Anciens abattoirs » d'une surface d'environ 28 hectares au nord du Boulevard Chicago,
- le site « Mont-Blanc 1 » d'une surface d'environ 13 hectares à l'est de la rocade,
- le site « Mont-Blanc 2 » d'une surface d'environ 22 hectares à l'ouest de la rocade.

Deux objectifs majeurs présidant à l'aménagement de ces espaces et transcrits dans la délibération de septembre 2009 sont ici rappelés pour mémoire :

- la volonté de rompre avec une urbanisation d'entrée de ville caractérisée par une logique routière de transit et d'accessibilité qui a conduit à un morcellement du site sans grande cohérence ni densité bâtie,
- la volonté d'engager les futurs projets d'urbanisation sous le sceau du développement durable et de la qualité environnementale, concrétisée par la réalisation d'écoquartiers.

La Ville a souhaité entamer cette mutation par le site des « Anciens Abattoirs » qui constitue le lot n°1 de la concession d'aménagement, et portait sur un périmètre d'étude de 28 Ha.

Un avenant n°1 à la concession d'aménagement portant sur les modalités d'affectation de la rémunération de la SPLAAD et sur la transformation de la SPLA en SPL a été approuvé par le **Conseil Municipal du 24 juin 2013**.

Suite à l'approbation du compte-rendu financier annuel présenté par l'Aménageur à la Collectivité concédante dans le cadre de l'exercice comptable clos au 30 juin 2013, un avenant n°2 a été approuvé par le **Conseil Municipal du 16 décembre 2013** pour prendre en compte l'évolution de participation financière de la Collectivité à l'opération d'aménagement.

Il a été intégré à cet avenant les conséquences du changement des dates d'ouverture et clôture de l'exercice comptable décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPLAAD en séance du 19 décembre 2012.

Par délibération du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé l'avenant n°3 modifiant les modalités de détermination du forfait annuel de gestion mises en place par voie d'avenant à la convention de prestations intégrées.

Un avenant n°4, approuvé par le **Conseil Municipal du 26 mars 2018**, a entériné la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD de simplifier l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants.

Un avenant n°5 approuvé par le **Conseil Municipal du 24 juin 2019**, a créé un nouveau lot à la concession d'aménagement : le Lot 4 « Site des Poussots ». Ce lot a été activé immédiatement. Cet avenant a également allongé la durée de la concession de 5 ans.

Un avenant n°6 approuvé par le **Conseil Municipal du 22 mars 2021** a fixé le montant prévisionnel de la participation du Concédant du lot 4 « Site des Poussots », conformément aux dispositions de l'article 16.4 de la Convention de prestations intégrées, suite à l'approbation du bilan d'investissement, le compte d'exploitation et le compte de trésorerie prévisionnels du lot 4.

Par délibération de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2020, la SPLAAD a décidé de modifier ses dates d'ouverture et de clôture de son exercice comptable, désormais calées sur l'année civile. Dans ce cadre, le **Conseil Municipal réuni le 17 juin 2021** a approuvé l'avenant n°7 à la convention de prestations intégrées prenant en compte les nouvelles dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD.

Un avenant n°8 approuvé par le **Conseil Municipal du 17 juin 2021**, a modifié la durée de la convention de prestations intégrées désormais portée à 22 années (avec un terme fixé au 11/01/2032).

1.2 Programme

Cette opération, d'une surface de 19,6 hectares, délimitée par le boulevard de Chicago au sud, les rues Amiral Pierre et Champeaux à l'est et la voie ferrée Dijon-Is-sur-Tille à l'ouest, va concourir à la réalisation d'un écoquartier mêlant une variété programmatique (logements locatifs à loyer modéré, en accession abordable et en accession libre), typologique (collectif, intermédiaire et individuel groupé) en matière d'habitat conformément au Programme Local de l'Habitat et proposant une mixité fonctionnelle (initialement 1500 logements environ, accompagnés d'une offre en bureaux, commerces et services).

Le projet de programme des équipements publics prévoit une programmation d'espaces publics déclinés sous forme de lieux singuliers qui animent l'écoquartier (place en entrée est du quartier, mail à dominante végétale, jardins potagers en frange ouest, square coté boulevard de Chicago) et la création d'une structure viaire et ses réseaux divers maillant le quartier, qui comprend tous les espaces dédiés à la circulation (voies du mail, voies mixtes, venelles.).

La Ville de Dijon a décidé de ne pas urbaniser la totalité de la tranche 2. Le nombre de logements prévu initialement va ainsi diminuer (environ 1 000 logements au lieu de 1 500). Le projet de programme des équipements publics n'est pas fondamentalement modifié. Les jardins potagers prévus en frange ouest laissent la place à un projet d'agriculture urbaine sur un plus grand périmètre. La structure viaire et ses réseaux divers initialement projetés sur ce périmètre ne seront pas réalisés.

A. Programme physique de l'opération d'aménagement en m²

A1 - Bilan des surfaces

SUPERFICIE CADASTRALE DU PERIMETRE 196 000 m²

*** Aménagement au sein de la ZAC 196 000 m²**

▣ Emprises publiques créées	56 000 m ²
▣ Emprises publiques autres (à conserver)	
- Agriculture urbaine	57 000 m ²
▣ Emprises Privées	
- Foyer Abrioux	10 000 m ²
▣ "Erreur cadastre"	0 m ²
▣ Surfaces cessibles	73 000 m ²

196 000 m²

*** Aménagement hors de la ZAC 20 000 m²**

1.3 Actes règlementaires

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé d'aménager ce secteur à l'exclusion du stade des Poussots sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en engageant une concertation préalable.

Lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2011, le bilan de la concertation a été dressé et la Zone d'Aménagement Concerté a été créée. Le dossier de réalisation de cette ZAC a été approuvé par le Conseil Municipal le 28 juin 2012.

Pour mener à bien l'opération, la maîtrise foncière des terrains situés au sein du périmètre de la ZAC est nécessaire. Suite à l'échec de certaines négociations amiables, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été enclenchée. Une enquête publique s'est déroulée du 1er mars au 2 avril 2013 et a permis d'obtenir l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du projet le 8 août 2013.

II. NOTE DE CONJONCTURE

2.1. Réalisation

- **Foncier**

Au cours de l'exercice, aucune acquisition n'a été réalisée.

Au 31/12/2021, la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération est assurée par la SPLAAD, la Ville de DIJON et l'EPFL.

A noter qu'à ce jour, 18 parcelles représentant 40 726m² de terrain de la tranche 2 ont été acquises par l'EPFL pour un montant de 3 517 255 € HT et hors frais de portage.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31/12/2021 s'élèvent à 4 578 395 € TTC.

- **Aménagement des sols et travaux**

Au 31/12/2021, les travaux suivants ont été réalisés :

- Travaux d'entretien du mail central et des espaces paysagers
- Continuité des travaux de viabilisation de la phase 2 et de la phase 3 de la tranche I du projet (réseaux et voirie provisoire) pour desservir 5 lots
- Reprise de la rue du Commandant Abrioux en lien avec la livraison de la Résidence Abrioux

Les dépenses constatées pour ces postes au 31/12/2021 s'élèvent à 7 927 183 € TTC.

Perspectives au 31/12/2022 :

- Fin des travaux de viabilisation de la phase 2 et de la phase 3 de la tranche I
- Fin des travaux de reprise de la rue du Commandant Abrioux en lien avec la démolition de l'ancienne résidence Abrioux

2.2 Commercialisation

Avancement de la commercialisation au 31/12/2021 :

- Signature d'un compromis de vente le 08/10/2021 concernant la cession du lot 3A à BOUYGUES IMMOBILIER pour une surface de plancher objectif totale de 5 275m² et un montant de 1 722 750,00 € HT.
- Réitération par acte de vente du 21/10/2021 concernant la cession du lot 2B à SNC KAUFMAN & BROAD PROMOTION 6 pour une surface plancher de 4 316m² et un montant de 1 435 070,00 € HT.

Perspectives au 31/12/2022 :

Au 31/12/2022, il est prévu la signature :

- Des actes de vente concernant les lots 2C, 3B, 3C et 3A.

La réitération par actes authentiques des compromis se fait après obtention du permis de construire purgé de tous recours et, le cas échéant, de la levée de la condition suspensive de pré-commercialisation.

Les recettes constatées pour ce poste au 31/12/2021 s'élèvent à 9 202 189 € TTC.

2.3 Subvention

La ZAC bénéficie, au titre de la maîtrise foncière de subventions de la Région BFC pour un montant total de 800 000 €, totalement perçus au 31/12/2020.

Une subvention de 320 000 € a été obtenue auprès de l'Agence de l'Eau au titre de la gestion alternative des eaux pluviales mise en œuvre sur le projet, dont 240 000 € perçus au 31/12/2021.

Les subventions perçues au 31/12/2021 s'élèvent à 1 040 000 €.

III. BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE

3.1. Etat des dépenses et des recettes prévisionnelles

3.1.1. Compte de résultat prévisionnel (en HT)

DEPENSES	%	Euros HT	TVA	TTC
ETUDES GENERALES	7%	1 830 000	353 558	2 183 558
FONCIER	19%	5 300 000	41 382	5 341 382
AMENAGEMENT DES SOLS	5%	1 500 000	299 142	1 799 142
TRAVAUX	39%	10 724 538	2 144 796	12 869 334
HONORAIRES TECHNIQUES	4%	1 050 000	209 284	1 259 284
FRAIS FINANCIERS	10%	2 630 857	98	2 630 955
REMUNERATION SPL	11%	2 974 373	-	2 974 373
FRAIS ANNEXES	3%	848 151	21 331	869 482
FRAIS DE COMMERCIALISATION	1%	250 000	49 828	299 828
FRAIS DE COMMUNICATION-GOUVERNANCE	1%	350 000	69 963	419 963
SOLDE TVA	0%	-	25 504	- 25 504
TOTAL DES DEPENSES	100%	27 457 919	3 163 878	30 621 797

ECOCITE JARDIN DES MARAICHERS – VILLE DE DIJON
Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2021

RECETTES	%	Euros HT	TVA	TTC
CESSIONS	65%	17 797 005	3 137 950	20 934 955
Locatif Social		2 640 285	226 595	2 866 880
Accession Abordable		2 111 116	335 877	2 446 993
Accession Libre		10 716 534	2 143 307	12 859 840
Autre		947 870	160 600	1 108 470
<i>Sous - Total Habitat</i>		<u>16 415 805</u>	<u>2 866 379</u>	<u>19 282 184</u>
Activités Économiques - Commerces- Équipts		732 200	141 771	873 971
Activités Économiques - Activités tertiaires		649 000	129 800	778 800
Activités Économiques - Activités industrielles-logi:		-	-	-
Activités Économiques - Activités artisanales		-	-	-
<i>Sous - Total Activités Économiques</i>		<u>1 381 200</u>	<u>271 571</u>	<u>1 652 771</u>
<i>Sous - Total Stationnement</i>		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SUBVENTIONS	4%	1 120 000	-	1 120 000
Agence de l'Eau		320 000	-	320 000
Région		800 000	-	800 000
PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS	2%	587 047	25 927	612 975
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	29%	7 953 867	-	7 953 867
Subvention globale		7 953 867	-	7 953 867
Cession équipements généraux		-	-	-
Participation complément de prix		-	-	-
Participation acquisition foncière		-	-	-
TOTAL DES RECETTES	100%	27 457 919	3 163 878	30 621 797
SOLDE RECETTES - DEPENSES		0	-	0

3.1.2. Commentaires sur le compte de résultat prévisionnel

3.1.2.1 Les dépenses

Le poste « Foncier » est diminué de 3 900 000 € HT en lien avec la non urbanisation d'une partie de la tranche 2. En effet, la SPLAAD ne rachètera pas le foncier non urbanisé de la tranche 2, actuellement porté par l'EPFL et la Ville de Dijon, et revendra à l'EPFL ou directement à la Ville de Dijon le foncier déjà acquis et non urbanisé.

Le poste « Travaux » est diminué de 3 100 000 € HT en lien avec la non urbanisation d'une partie de la tranche 2. En effet la structure viaire et les réseaux divers initialement projetés ne seront pas réalisés sur la partie non urbanisée.

Le poste « Rémunération de la SPL », calculée selon les modalités définies à la concession, est mécaniquement ajustée en lien avec les modifications des montants des dépenses et des recettes, soit une diminution de 579 759 € HT.

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître une diminution des dépenses de 7 579 759 € HT, les portant à 27 457 919 € HT, et un cumul des dépenses réalisées au 31/12/2021 de 19 393 425 € TTC.

3.1.2.2 Les recettes

Le poste « Cessions » est diminué de 12 510 100 € HT en lien avec la non urbanisation d'une partie de la tranche 2. En effet les cessions initialement projetées n'auront pas lieu.

En conséquence de la décision de non-urbanisation de la tranche 2, la subvention d'équilibre de la Ville de Dijon, d'un montant initial de 3 023 526 €, est réhaussée de 4 930 341 €, et atteint donc désormais 7 953 867 €.

Compte-tenu de cette augmentation, il est proposé à la Ville de Dijon un versement échelonné, à raison de 1 000 000 € chaque année entre 2022 et 2025 (et le solde post-2025). Cet échéancier pourra être revu les années suivantes en fonction de l'avancement de l'opération et des contraintes budgétaires de la commune.

L'état prévisionnel des recettes fait apparaître une diminution de 7 579 759 € HT portant les recettes à 27 457 919 € HT et un cumul des recettes réalisées au 31/12/2021 de 10 843 452 € TTC.

3.2. Etat prévisionnel de trésorerie

Plan de trésorerie

INTITULE	SIMULATION EN €/TTC						TOTAL du BILAN REVISE EN €/TTC
	réalisé TTC au 31/12/2021	FIN 2022	FIN 2023	FIN 2024	FIN 2025	Années ult.	
DEPENSES EN TTC							
ETUDES GENERALES	1 074 360	24 000	24 000	24 000	24 000	1 013 198	2 183 558
Etudes générales	1 074 360	24 000	24 000	24 000	24 000	1 013 198	2 183 558
FONCIER	4 578 395	2 811	0	600 000	0	160 176	5 341 382
Acquisitions	3 550 413	0	0	600 000	0	0	4 150 413
Frais annexes	165 111	2 811	0	0	0	160 177	328 098
Indemnités	862 871	0	0	0	0	0	862 871
AMENAGEMENT DES SOLS	1 195 509	18 000	18 000	18 000	18 000	531 632	1 799 142
Libération des sols	1 195 509	18 000	18 000	18 000	18 000	531 632	1 799 142
TRAVAUX	7 745 637	500 400	496 800	274 800	634 800	4 476 181	14 128 618
Travaux	6 731 674	456 000	456 000	240 000	600 000	4 385 660	12 869 334
Honoraires	1 013 964	44 400	40 800	34 800	34 800	90 520	1 259 284
FRAIS FINANCIERS	2 055 996	112 955	72 166	64 312	41 976	283 549	2 630 955
Intérêts sur emprunts à L. T.	2 055 996	112 955	72 166	64 312	41 976	283 549	2 630 955
Intérêts sur avances à C. T.	0	0	0	0	0	0	0
REMUNERATION SPL	1 961 121	204 805	144 342	65 616	71 616	526 874	2 974 373
Rémunération SPL	1 961 121	204 805	144 342	65 616	71 616	526 874	2 974 373
FRAIS ANNEXES	709 194	47 900	32 900	32 900	27 900	18 688	869 482
Impôts et taxes	567 145	45 000	30 000	30 000	25 000	1 006	698 151
Autres frais non taxables	0	0	0	0	0	0	0
Autres frais taxables	142 048	2 900	2 900	2 900	2 900	17 683	171 331
FRAIS DE COMMERCIALISATION	4 388	9 000	9 000	9 000	9 000	259 440	299 828
COMMUNICATION / GOUVERNANCE	68 825	6 000	6 000	6 000	6 000	327 138	419 963
Communication / Gouvernance	68 825	6 000	6 000	6 000	6 000	327 138	419 963
TOTAL DES DEPENSES ANNUEL	19 393 425	925 871	803 208	1 094 628	833 292	7 596 877	30 647 300
TOTAL DES DEPENSES CUMUL	19 393 425	20 319 296	21 122 504	22 217 131	23 050 424	30 647 300	
RECETTES EN TTC							
CESSIONS	9 202 189	5 658 816	2 539 200	0	0	3 534 750	20 934 955
Locatif Social	2 392 130	0	0	0	0	474 750	2 866 880
Accession Abordable	1 331 857	827 136	288 000	0	0	0	2 446 993
Accession Libre	5 299 361	3 247 680	1 252 800	0	0	3 060 000	12 859 840
Autre	144 870	963 600	0	0	0	0	1 108 470
Sous - Total Habitat	9 168 218	5 038 416	1 540 800	0	0	3 534 750	19 282 184
Activités Économiques - Commerces- Équipés	33 971	0	840 000	0	0	0	873 971
Activités Économiques - Activités tertiaires	0	620 400	158 400	0	0	0	778 800
Activités Économiques - Activités industrielles-logistiques	0	0	0	0	0	0	0
Activités Économiques - Activités artisanales	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Activités Économiques	33 971	620 400	998 400	0	0	0	1 652 771
Stationnement en surface	0	0	0	0	0	0	0
Stationnement en ouvrage	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Stationnement	0	0	0	0	0	0	0
PRODUITS FINANCIERS & DIVERS	601 263	0	0	0	0	11 712	612 975
Produits financiers	406 414	0	0	0	0	0	406 414
Produits divers	194 849	0	0	0	0	11 712	206 561
SUBVENTIONS	1 040 000	80 000	0	0	0	0	1 120 000
Agence de l'Eau	240 000	80 000	0	0	0	0	320 000
Région	800 000	0	0	0	0	0	800 000
Département et autres	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 953 867	7 953 867
Subvention globale	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 953 867	7 953 867
Cession équipements généraux	0	0	0	0	0	0	0
Participation complément de prix	0	0	0	0	0	0	0
Participation acquisition foncière	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES ANNUEL	10 843 452	6 738 816	3 539 200	1 000 000	1 000 000	7 500 328	30 621 797
TOTAL DES RECETTES CUMUL	10 843 452	17 582 268	21 121 468	22 121 468	23 121 468	30 621 797	
SOLDES ANNUELS avant financement	-8 549 973	5 812 945	2 735 992	-94 628	166 708	-96 548	-25 504
SOLDES CUMULES avant financement	-8 549 973	-2 737 028	-1 036	-95 663	71 045	-25 504	

ECOCITE JARDIN DES MARAICHERS – VILLE DE DIJON
Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2021

Bilan prévisionnel et plan de trésorerie actualisés

INTITULE	SIMULATION EN €/HT						TOTAL du BILAN REVISE EN €/HT
	réalisé TTC au 31/12/2021	FIN 2022	FIN 2023	FIN 2024	FIN 2025	Années ultérieures	
MOYENS DE FINANCEMENT	8 196 442	-2 682 203	-2 694 125	-2 039 563	0	-780 551	0
Mobilisation d'emprunts	18 000 000	0		0			18 000 000
Amortissement d'emprunts	-10 584 109	-2 682 203	-2 694 125	-2 039 563	0,00	0	-18 000 000
Avances bancaires	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement d'avances	0	0	0	0	0	0	0
Avances collectivités	1 000 000	0	0	0	0	0	1 000 000
Remboursement Avances collectivités	0	0	0	0	0	-1 000 000	-1 000 000
Financement aux programmes	-219 449	0	0	0	0	0	-219 449
Remboursement des programmes	0	0	0	0	0	219 449	219 449
T.V.A.							
T.V.A. sur les dépenses	1 714 424	93 368	92 300	55 300	115 300	1 118 689	3 189 381
T.V.A. sur les recettes	1 262 792	943 136	423 200	0	0	534 750	3 163 878
T.V.A. réglée à l'Etat							0
T.V.A. remboursée par l'Etat							0
Solde de T.V.A.	451 632	-849 768	-330 900	55 300	115 300	583 939	25 504
SOLDE DE TRESORERIE ANNUEL	98 101	2 280 975	-289 033	-2 078 891	282 008	-293 160	
SOLDE DE TRESORERIE CUMULE	98 101	2 379 076	2 090 043	11 152	293 160	0	0

La trésorerie de l'opération est assurée par :

- un prêt de la Banque Postale de 6 M€ sur 9 ans
- un emprunt bancaire d'un montant de 12 M€ sur 9 ans contracté auprès de la Caisse des Dépôts (prêt GAIA)
- une avance de 1 M€ de la collectivité versée au 2ème semestre 2013
- les subventions octroyées à l'opération d'un montant total de 1 120 000€, le montant cumulé des sommes perçues au 31/12/2021 étant de 1 040 000 €.

Comme le prévoit l'article 16 de la convention de prestations intégrées, une partie de la trésorerie finance d'autres programmes à hauteur de 219 449 €.

IV. ANNEXES

Annexe 1 : Etat des acquisitions réalisées au 31/12/2021

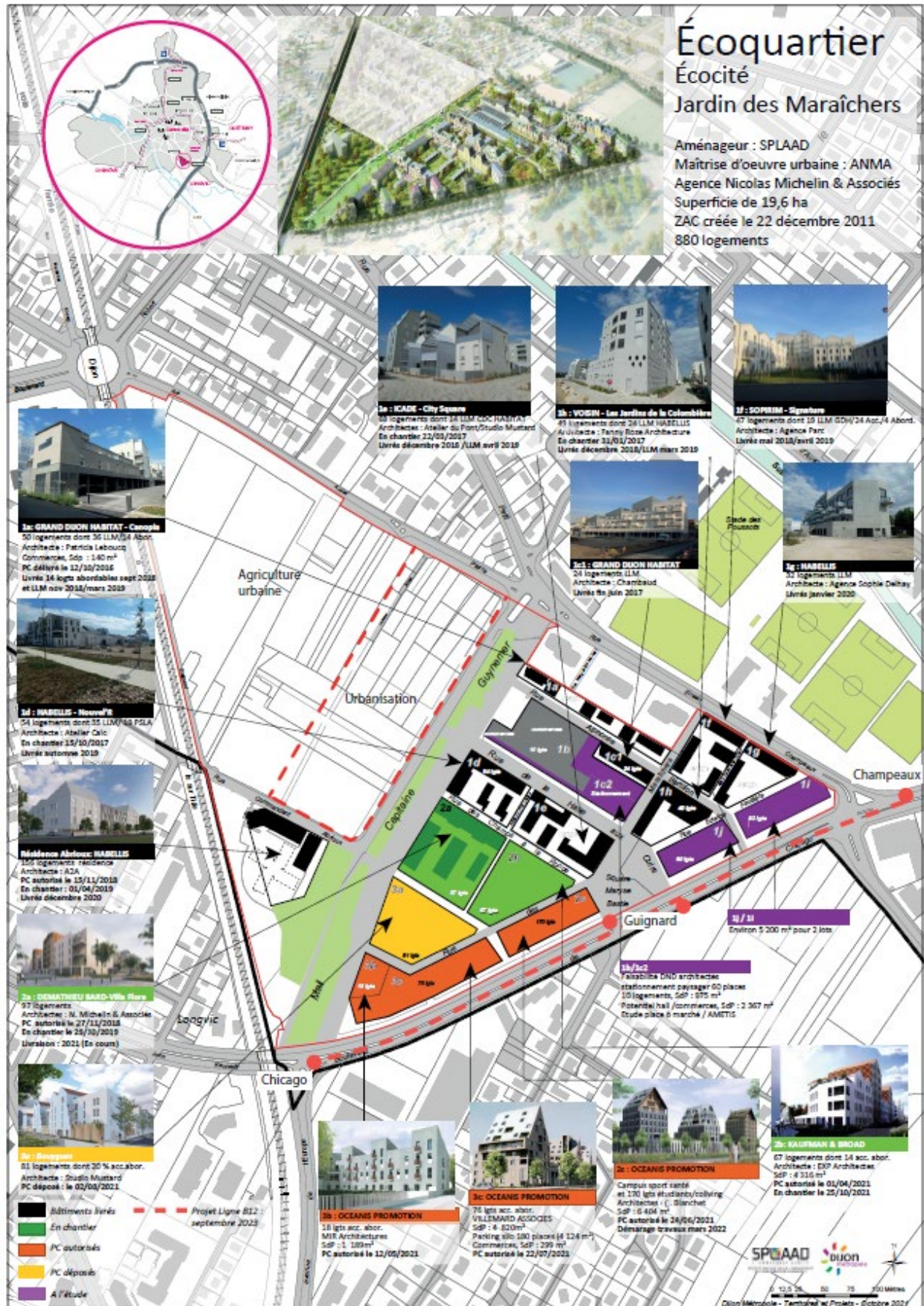
Annexe 2 : Etat des ventes au 31/12/2021

Annexe 3 : Plan de commercialisation au 31/12/2021

ANNEXE 2 : ETAT DES VENTES AU 31/12/2021

ACQUEREURS	SURFACE M2 SDP	ACQUEREUR	PRIX H.T. en Euros	PRIX T.T.C.	ACTE DE VENTE
Tranche 1					
LOT 1A	3 231	DIJON HABITAT	552 755,00	583 156,53	28/03/2017
LOT 1B					
LOT 1C1	1 742	DIJON HABITAT	287 430,00	303 238,65	23/02/2016
LOT 1C2					
LOT 1D	3 654	VILLEO	722 290,00	762 015,95	13/10/2017
LOTS 1E1 / 1E2 / 1E4	2 985	ICADE	846 015,00	1 015 218,00	09/03/2017
LOTS 1E3	1 187	SCIC	213 660,00	225 411,30	09/03/2017
LOT 1F	2 954	SOPIRIM	707 775,00	849 330,00	17/11/2016
LOT 1G	2 527	LOGIVIE	480 600,00	507 033,00	29/06/2017
LOT 1H	3 530	VOISIN	825 040,00	990 048,00	04/01/2017
LOT 1I					
LOT 1J					
LOT 2A	5 423	DEMATHEIU et BARD	1 749 820,00	2 099 784,00	24/10/2019
LOT 2B	4 316	KAUFMAN & BROAD	1 435 070,00	1 722 084,00	21/10/2021
LOT 2C					
LOT 3A					
LOT 3B					
LOT 3C					
TOTAL PHASE 1	31 549		7 820 455	9 057 319	
Tranche 2					
TOTAUX	31 549		7 820 455	9 057 319	

ANNEXE 3 : PLAN DE COMMERCIALISATION AU 31/12/2021





SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
« AMÉNAGEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »
40 avenue du Drapeau
CS 77 418
21074 Dijon Cedex
Tél. 03 45 83 90 13
Fax 03 45 83 90 21
www.splaad.com

SPLAAD
L' a m é n a g e u r p u b l i c